le mardi 19 novembre 2002

11 heures

Prière.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le président, Monsieur le premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres et les parlementaires, je veux vous féliciter de votre travail ardu et de votre dévouement à l'égard des affaires publiques du Nouveau-Brunswick au cours de la quatrième session de la 54^e législature.

Après étude diligente, vous avez édicté des lois qui profiteront aux gens de la province et vous vous êtes surtout concentrés à assurer l'avenir du Nouveau-Brunswick grâce à plus de 30 initiatives visant la sécurité publique, les finances et l'économie, les soins de santé, l'éducation, la famille, l'environnement, l'énergie ainsi que la place du Nouveau-Brunswick au sein du Canada.

La place du Nouveau-Brunswick comme seule province officiellement bilingue du Canada a été renforcée grâce à l'adoption unanime de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette nouvelle loi tire parti de notre fière histoire et modernise l'ancien texte pour le 21° siècle.

Pour maintenir sa gestion financière prudente, le gouvernement actuel a déposé son troisième budget équilibré de suite, comportant des investissements records en soins de santé et en éducation.

Grâce à l'adoption de la *Loi sur les régies régionales de la santé*, de la *Loi concernant les infirmières, les infirmiers, les infirmières praticiennes et les infirmières praticiens* et de la *Loi modifiant la Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés*, nous avons mis en place une assise solide afin de renouveler les soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Je suis ravie des travaux des deux nouveaux comités spéciaux, celui de la gouvernance locale et celui de l'assurance automobile. Ils continueront leurs travaux en présentant leurs rapports à la Chambre, et le gouvernement y répondra pendant la session qui vient.

Les travaux de la quatrième session de la 54^e législature ont été très productifs. Les travaux de la session étant terminés, il est de mon privilège et de mon devoir d'ordonner, au nom de Sa Majesté, la prorogation de l'Assemblée législative.

Puisse la Divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

J'ajoute une petite observation très personnelle ce matin. Je demande à tous les parlementaires de prier pour Pat Crossman aujourd'hui et dans les jours à venir.

La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenante-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 15 heures aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée en conséquence.

La Chambre est prorogée à 11 h 21.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

RAPPORTS ANNUELS

bureau de l'ombudsman, 2000-2001	(26 juin 2002);	
Commission d'intendance des pneus du		
Nouveau-Brunswick, 2001, et plan de gestion		
pour 2002-2003	(17 juillet 2002);	
Société des loteries de l'Atlantique, 2001-2002	(16 août 2002);	
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, 2000-2001	(29 août 2002);	
Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 2002	(30 août 2002);	
Algonquin Properties Limited — Algonquin Golf Limited,		
année terminée le 31 décembre 2001 (26	septembre 2002);	

contrôleur du financement politique (<i>Loi sur le financement de l'activité politique</i>), pour la période			
du 1 ^{er} avril 2000 au 31 mars 2001	(20 a are to me leve 2002).		
	(30 septembre 2002);		
Services Nouveau-Brunswick, 2001-2002	(2 octobre 2002);		
Société de gestion des placements	(0(-1 2002) .		
du Nouveau-Brunswick, 2001-2002	(8 octobre 2002);		
Conseil de la recherche et de la productivité,	(10 + 1 2002)		
2001-2002	(18 octobre 2002);		
Commission des entreprises de service public	(05 (1 0000)		
du Nouveau-Brunswick, 2001-2002	(25 octobre 2002);		
ministère des Finances, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
Société de voirie du Nouveau-Brunswick, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
Bureau des ressources humaines, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
ministère de la Sécurité publique, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
ministère des Transports, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
Commission du travail et de l'emploi, 2001-2002	(30 octobre 2002);		
bureau du contrôleur, 2001-2002	(1 ^{er} novembre 2002);		
Centre communautaire Sainte-Anne, 2001-2002	(1 ^{er} novembre 2002);		
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie	(1 ^{er} novembre 2002);		
ministre des Finances, rapport sur les dépenses			
des députés (paragraphe 30(3) de la <i>Loi sur</i>	(0 1 0000)		
l'Assemblée législative)	(8 novembre 2002);		
ministère de la Justice, assurances, 2000-2001	(13 novembre 2002);		
comptes publics, exercice terminé le			
31 mars 2002, volume 1, états financiers	(13 novembre 2002);		
ministère de l'Environnement et des Gouvernements			
locaux, 2001-2002	(15 novembre 2002);		
AUTRES DOCUMENTS			
Commission de l'enseignement supérieur des			
provinces Maritimes, Recrutement et maintien du			
corps professoral dans les Maritimes	(16 septembre 2002);		
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemni			
des accidents au travail du Nouveau-Brunswick,			
Rapport aux intervenants 2001	(13 septembre 2002);		
Cadre d'action pour un système de prestation intégrée	(10 septembre 2002))		
de services aux personnes autistes au			
Nouveau-Brunswick	(30 septembre 2002);		
Indicateurs de rendement du système de santé : Un	(50 septembre 2002),		
rapport comparatif destiné à la population			
néo-brunswickoise sur les indicateurs de la			
santé et du système de santé	(30 septembre 2002).		
σαιτίε ει απ σηστείπε με σαιτίε	(50 septembre 2002).		